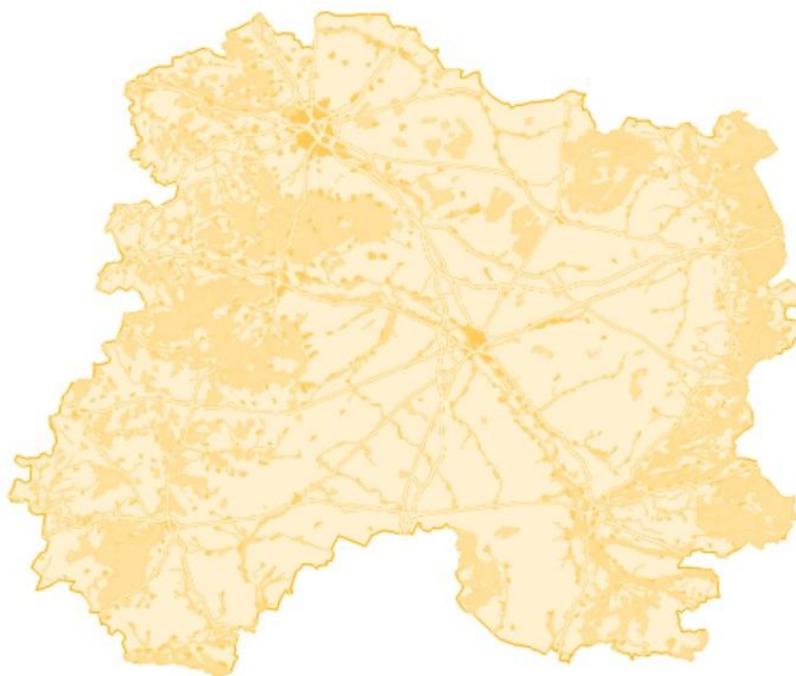


# Distribution publique de GAZ



## Rapport de la mission de contrôle

au titre de l'année 2012



web



Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne



*Toute délégation d'un service public nécessite que l'autorité concédante contrôle le bon accomplissement du service qu'elle a confié à un tiers, le concessionnaire.*

*Ce document retrace cette obligation pour les 18 communes qui ont délégué l'organisation de la distribution de gaz naturel sur leur territoire au SIEM.*

*Bonne lecture.*

*Jean-Yves LACAUGIRAUD,  
Agent assermenté du SIEM*

# SOMMAIRE

<b>LE SECTEUR DU GAZ</b>	<b>P. 7</b>
Les contrats de concession	P. 7
<b>LA DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA MARNE</b>	<b>P. 8</b>
1 – Le concessionnaire	P. 9
2 – Le SIEM et le gaz	P. 10
<b>LE PATRIMOINE TECHNIQUE</b>	<b>P. 11</b>
1 – L'infrastructure gazière	P. 11
2 – Les ouvrages de la concession	P. 12
3 – Contrôle de la gestion des ouvrages GDO	P. 16
<b>LES TRAVAUX REALISES SUR LA CONCESSION</b>	<b>P. 17</b>
1 – Les travaux d'extension	P. 17
2 – Le renouvellement des ouvrages	P. 18
<b>LA SECURITE ET LA DISTRIBUTION DE GAZ</b>	<b>P. 19</b>
1 – La surveillance et la maintenance des ouvrages	P. 19
2 – Le suivi des travaux de tiers	P. 23

**LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ** **P. 24**

- 1 – L'analyse des appels P. 24
- 2 – Les incidents survenus en 2012 P. 25

**LES DONNEES « CLIENTELE »** **P. 30**

- 1 – Le pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) P. 30
- 2 – Répartition des clients, des contrats et des consommations P. 30
- 3 – Les services proposés aux clients par GRDF P. 31
- 4 – La satisfaction et les réclamations des clients P. 32

**LES DONNEES FINANCIERES** **P. 33**

- 1 – Le patrimoine de la concession P. 33
- 2 – l'écart entre les inventaires techniques et comptables P. 36
- 3 – Le droit du concédant et la redevance R1 P. 37
- 4 – Les comptes d'exploitation P. 38

**Bilan du contrôle 2012** **P. 41**

**ANNEXES** **P. 43**



# Le secteur du gaz

---

Le secteur du gaz est fractionné en plusieurs activités que sont la fourniture, la production, les réseaux de transport et de distribution. A ceux-ci s'ajoute, compte tenu de la faible production nationale de gaz, le stockage du gaz importé. Ce secteur regroupe d'une part les exigences européennes vers une libéralisation plus grande et d'autre part les obligations de service public où l'Etat et les collectivités locales se partagent les responsabilités.

La fourniture et la production entrent dans le marché concurrentiel avec cependant une obligation de service public. Le stockage, régi par des concessions, et les réseaux de transport de gaz, soumis par la loi à un régime d'autorisation, sont des services publics nationaux. L'exploitation des réseaux de distribution est un service public local concédé par les collectivités locales ou leurs groupements qui sont propriétaires des ouvrages du réseau de distribution du gaz.

## Les contrats de concession

Suivant l'article L 2224-31 du CGCT, les collectivités locales ou leurs groupements concluent et négocient des contrats de concession avec le gestionnaire de réseaux :

*« Sans préjudice des dispositions de [l'article 23](#) de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz en application de l'article 6 de la [loi du 15 juin 1906](#) sur les distributions d'énergie et de [l'article 36](#) de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 précitée, négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions. »*

Les autorités concédantes signent les contrats de concession, déléguant ainsi la gestion du service public de distribution de gaz naturel à un gestionnaire de réseaux. Le choix du gestionnaire est imposé par la loi. L'article L 111-53 du code de l'énergie précise que les concessions dotées de réseaux existants doivent prendre, comme gestionnaire, l'opérateur historique, c'est-à-dire GRDF ou une entreprise locale de distribution (ELD). Par contre, les concessions qui n'ont pas encore de réseaux peuvent faire appel à n'importe quel gestionnaire de réseau parmi les distributeurs agréés à cet effet par le ministre chargé de l'énergie dans le cadre d'un appel d'offres.

En contrepartie, d'une rémunération assurée par le versement du tarif d'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD), les gestionnaires des réseaux, dénommés concessionnaires, exploitent les réseaux et doivent garantir aux fournisseurs de gaz un accès libre et non discriminatoire à leurs infrastructures. Les investissements sur le réseau sont souvent l'œuvre du concessionnaire. Néanmoins, comme le précise l'article L 432-5 du code de l'énergie, rien n'empêche l'autorité concédante d'être maître d'ouvrage pour des travaux de développement des réseaux publics de distribution.

Le concessionnaire n'est pas obligé de procéder aux extensions de réseaux non rentables. Un arrêté de 2008 fixe le taux de rentabilité des opérations de desserte gazière. Ce taux est le rapport entre les bénéfices attendus et les dépenses d'investissement à réaliser (B/I) pour permettre le raccordement d'une commune ou d'un client au réseau de gaz naturel. Mais, là encore, l'article L 432-7 du code de l'énergie permet à l'autorité concédante de verser des participations pour permettre la réalisation des extensions non rentables.

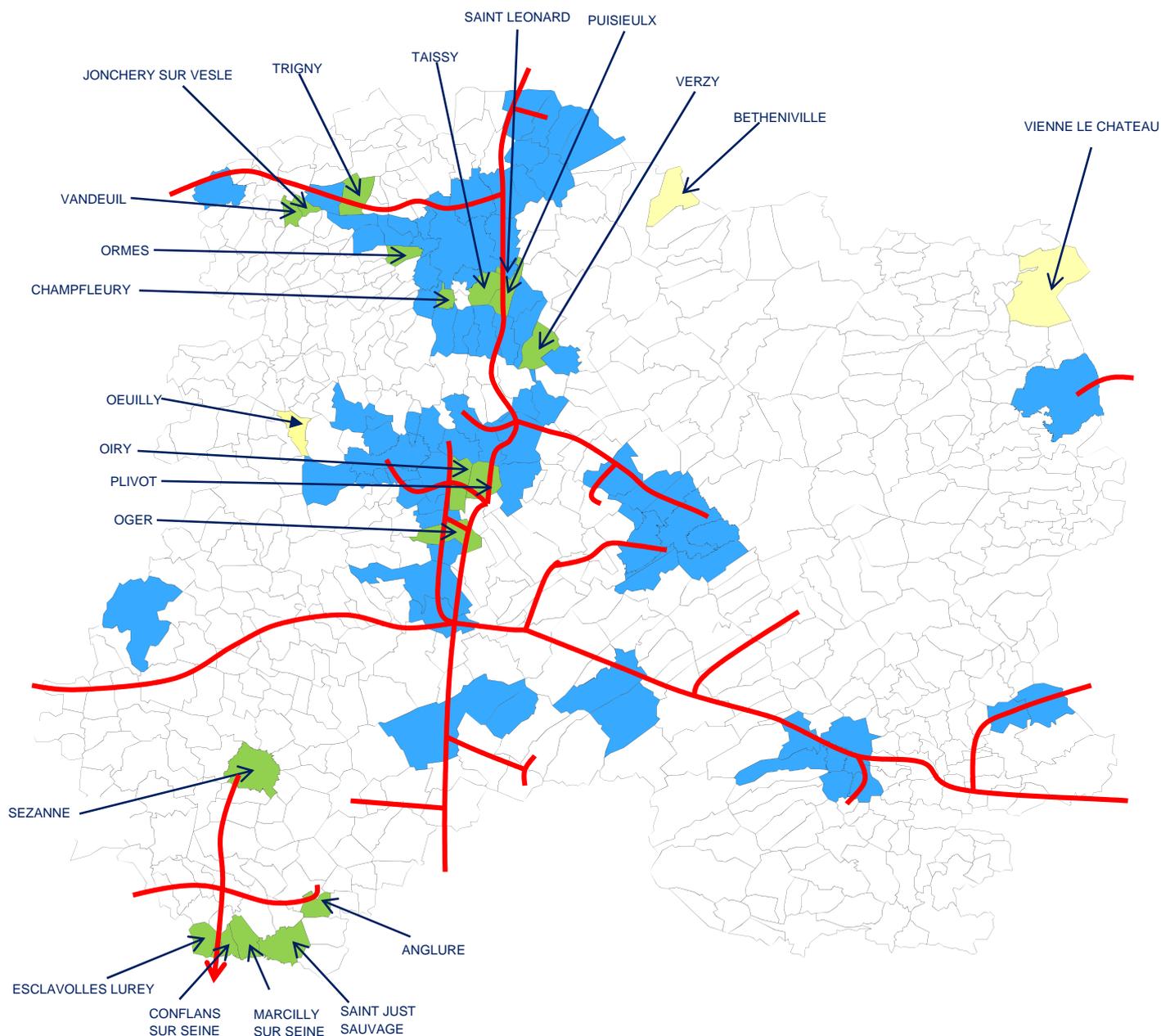
L'autorité concédante exerce le contrôle de la mission de service public et perçoit du concessionnaire, pour certains contrats de concession, une redevance de fonctionnement.

# La distribution de gaz dans la marne

95 communes de la MARNE sont desservies en gaz au 31 décembre 2012.

18 communes adhèrent au SIEM.

Un seul concessionnaire : Gaz Réseau Distribution France (GRDF)



Communes et compétence GAZ	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span>	Communes non desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM ( 3)
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span>	Communes desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM ( 18)
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span>	Communes desservies en GAZ ( 80)
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black;"></span>	Communes non desservies en GAZ (519)
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red; border:1px solid black;"></span>	Réseaux de transport GAZ

## I – Le concessionnaire

A l'origine il y avait GDF, établissement public créé en 1946 par la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz, spécialisé dans le transport et la distribution du gaz. La déréglementation de la fourniture de l'électricité et du gaz dans les années 2000 a imposé la séparation des activités identifiées comme des monopoles naturels.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société GRDF a été créée. Filiale de GDF SUEZ, elle a la charge de la distribution de gaz naturel en France.

Ses objectifs sont de garantir à tous les fournisseurs de gaz naturel un accès libre et non discriminatoire au réseau de distribution de gaz naturel. Elle gère en toute impartialité l'acheminement du gaz naturel et les demandes de changement de fournisseur des consommateurs de gaz naturel.



***GrDF n'est pas propriétaire des réseaux qui appartiennent aux communes. Celles-ci délèguent à GRDF la gestion du service public de distribution de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession.***

### Les obligations de service public

Elles portent notamment sur :

- La sécurité des personnes et des installations en amont du raccordement des consommateurs finals,
- La continuité de la fourniture de gaz,
- La sécurité d'approvisionnement,
- La qualité et le prix des produits et des services fournis,
- La protection de l'environnement, en particulier l'application de mesures d'économies d'énergies,
- La fourniture de gaz de dernier recours aux clients non domestiques assurant des missions d'intérêt général,
- La fourniture de gaz naturel au tarif spécial de solidarité.

### Le contrôle de concession

En contrepartie de cette délégation du service public à une entreprise privée, les collectivités doivent obligatoirement vérifier que celle-ci remplit bien la mission de service public. Ainsi, le concessionnaire doit annuellement fournir un compte rendu d'activité (CRAC) à l'autorité concédante avant le 30 juin de l'année N+1 (art L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il transmet aussi toutes les informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à la mission de contrôle.

Il communique chaque année :

- Les données générales de la concession,
- Le compte d'exploitation de la concession avec les principaux éléments des comptes de charges et de recettes,
- L'inventaire physique et financier du patrimoine en concession dont la valeur nette et la valeur de remplacement des ouvrages concédés,
- L'état du réseau de distribution (extension, déclassement),
- Les investissements et la maintenance sur la concession,
- Les mesures relatives à la sécurité des personnes et des biens,
- La qualité du service.

## II – Le SIEM et la concession gaz

Le SIEM est un EPCI dont la compétence principale est l'organisation de la distribution publique de l'électricité. Mais tout adhérent peut aussi adhérer à d'autres compétences comme l'organisation de la distribution publique de gaz. C'est à ce titre que 18 communes de la MARNE ont délégué cette compétence au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).

Le syndicat est l'autorité concédante du service public de distribution de gaz naturel sur ces 18 communes du département marnais au 31/12/2012. A ce titre, le SIEM exerce son devoir de contrôle de la délégation de service public de gaz signée avec GRDF.

INSEE	COMMUNES	POPULATION (au 31/12/2010)	CONTRAT DE CONCESSION	DELEGATION AU SIEM <sup>(1)</sup>
51009	ANGLURE	848	03/07/1998	10/12/2007
51162	CONFLANS SUR SEINE	678	03/07/1998	10/12/2007
51234	ESCLAVOLLES LUREY	575	03/07/1998	10/12/2007
51343	MARCILLY SUR SEINE	630	03/07/1998	10/12/2007
51492	SAINT JUST SAUVAGE	1539	03/07/1998	10/12/2007
51115	CHAMPFLEURY	534	21/10/1997	13/07/2007
51308	JONCHERY SUR VESLE	1970	26/02/1991	26/10/2009
51411	OGER	575	27/11/1989	13/07/2007
51413	OIRY	880	03/11/2000	07/07/2010
51418	ORMES	453	10/08/2009	15/06/2009
51434	PLIVOT	763	01/04/1999	12/02/2008
51450	PUISIEULX	366	02/03/2004	12/02/2008
51493	SAINT LEONARD	94	08/06/1990	13/07/2007
51535	SEZANNE	5264	03/07/1998	12/02/2008
51562	TAISSY	2317	03/02/2004	13/07/2007
51582	TRIGNY	537	27/03/2002	07/07/2010
51591	VANDEUIL	198	30/11/2005	15/06/2009
51614	VERZY	1056	25/11/1997	13/12/2010

(1) Correspond à la date de transmission de la délibération à la préfecture de la Marne.

Il est à noter que trois autres communes de la MARNE ont délégué la compétence GAZ au SIEM sans être desservies en gaz. Il s'agit de BETHENVILLE, OEUILLY et VIENNE LE CHATEAU.

Le SIEM a signé avec GRDF un seul avenant au contrat de concession le 10 décembre 2007. Il concerne les communes de l'ancien syndicat de la région de SEZANNE (SERS), ANGLURE, CONFLANS SUR SEINE, ESCLAVOLLES LUREY, MARCILLY SUR SEINE et SAINT JUST SAUVAGE. Pour les autres communes, les délibérations de la commune et du SIEM suffisent pour le concessionnaire à entériner le transfert de compétence.

# Le patrimoine technique

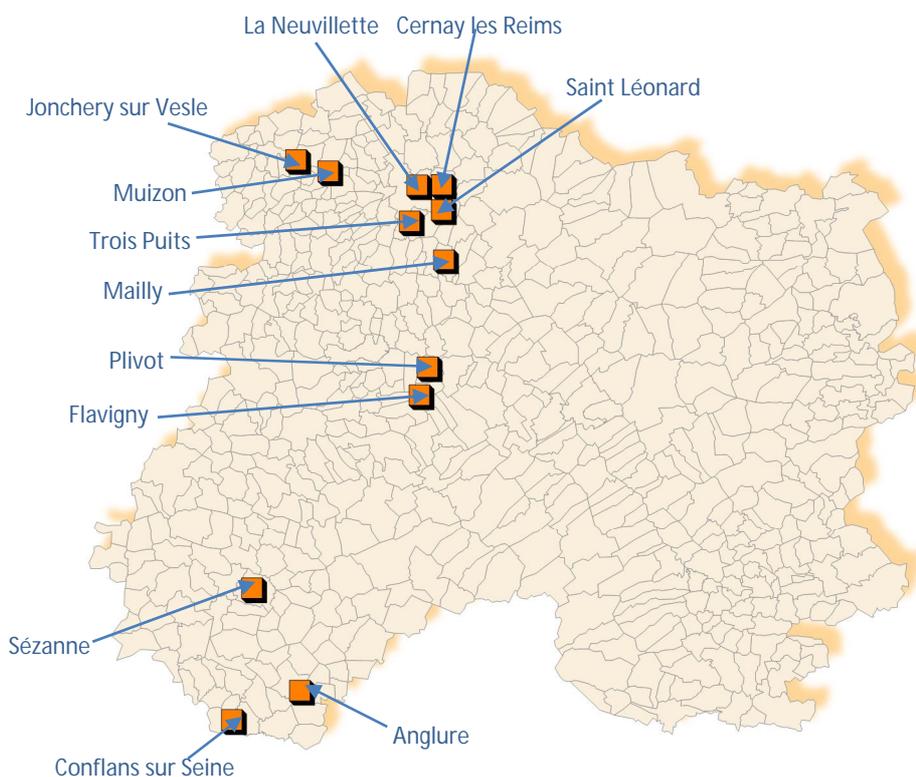
## I – L'infrastructure gazière

On nomme infrastructures gazières toutes les installations (terminaux méthaniers, sites de stockage, réseaux de transport, réseaux de distribution) qui permettent d'assurer l'approvisionnement en gaz des consommateurs.

### Les postes de livraison

Dernier maillon du réseau de transport, les postes de livraison permettent la fourniture du gaz naturel en fonction des besoins exprimés par l'abonné (pression, débit, température...). Ils transforment la pression de 64 bar en pression de 8 ou 4 bar. Ces postes assurent aussi le comptage du gaz naturel livré au client. Ils se trouvent généralement à l'entrée des agglomérations ou directement chez les clients industriels.

Ils sont 12 à alimenter les 18 communes en concession.



Poste de livraison de CERNAY LES REIMS



## II – Les ouvrages de la concession

C'est à la sortie des postes de livraison que commence le patrimoine du SIEM (par délégation des communes) et la mission de service public de la distribution de gaz.

### Inventaire technique du patrimoine de la concession

Le patrimoine de la concession se compose des ouvrages suivants :

- Les conduites de distribution,
- les ouvrages de détente,
- les robinets (et vannes) de réseau,
- les branchements,
- les conduites d'immeubles, montantes et autres ouvrages assimilés.

#### 1 - Les conduites de distribution

Les conduites (ou canalisations) assurent la livraison du gaz depuis les postes de livraison jusqu'aux branchements des clients.

Le réseau de distribution de gaz naturel de la concession au 31 décembre 2012 est composé de 149 817,90 m de conduites. Il a globalement augmenté de plus de 950m en 2012.

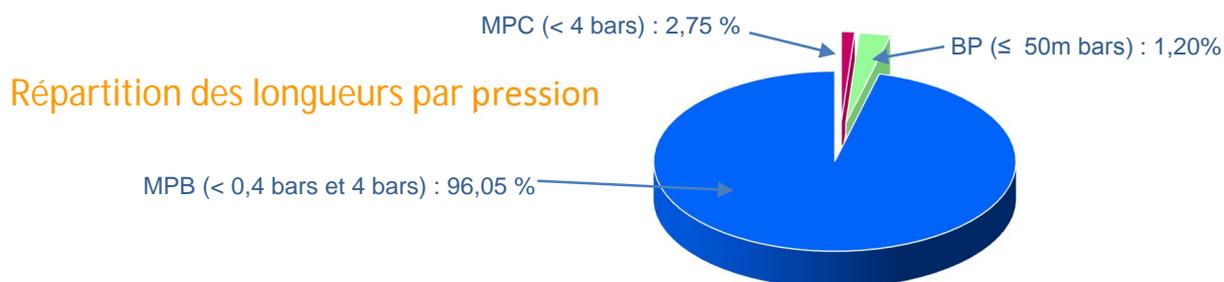
##### 1-1 – Les réseaux de gaz par type de pression en mètres

L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression ».

- 1 792,40 m en basse pression (BP)
- 148 025,50 m en moyenne pression (MP) *98,80 % des conduites sont en moyenne pression.*
  - Dont 143 906,8 m en MP B,
  - Et 4 118,7 m en MP C

Les canalisations en moyenne pression B sont actuellement utilisées pour les clients particuliers et les canalisations en moyenne pression C servent pour les conduites d'amenée ou pour les clients industriels.

ANNEE	BP ( $\leq$ 50m bars)	MPB (< 0,4 bars et 4 bars)	MPC (< 4 bars)	TOTAL
2012	1 792,40	143 906,80	4 118,70	149 817,90

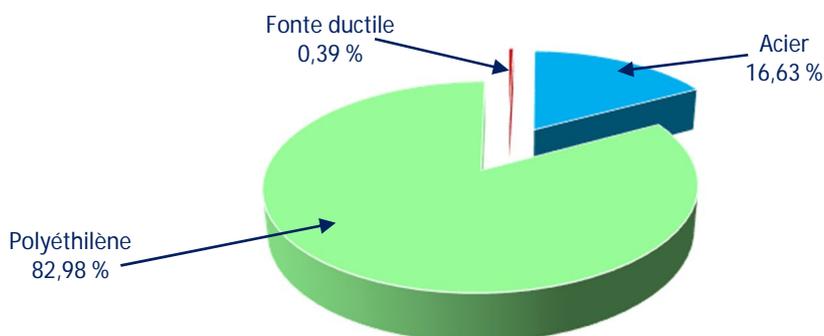


Dans le détail, seule la commune de SEZANNE a des canalisations en basse pression, soit 5,26 % de son réseau total.

## 1-2 – Les réseaux de gaz par type de matériau en mètres

Les matériaux utilisés sont la fonte ductile, l'acier et le polyéthylène.

MATERIAU	FONTA DUCTILE	ACIER	POLIETHYLENE
LINEAIRE	587,20	24 914,80	124 315,90



La fonte ductile n'est plus employée et est appelée à disparaître par la force des renouvellements.

## 1-3 – Les réseaux par communes

COMMUNES	BP 5 (≤ 50m bars)	MPB (< 0,4 bars et 4 bars)	MPC (< 4 bars)	TOTAL
ANGLURE		7 877,00		7 877,00
CHAMPFLEURY		4 267,60		4 267,60
CONFLANS-SUR-SEINE		6 162,00	62,00	6 224,00
ESCLAVOLLES-LUREY		4 430,00		4 430,00
JONCHERY-SUR-VESLE		10 932,90		10 932,90
MARCILLY-SUR-SEINE		4 401,00		4 401,00
OGER		9 697,00		9 697,00
OIRY		8 768,00		8 768,00
ORMES		989,00		989,00
PLIVOT		8 502,00		8 502,00
PUISIEULX		3 520,20	412,00	3 932,20
SAINT-JUST-SAUVAGE		13 474,00		13 474,00
SAINT-LEONARD		596,00	2 223,20	2 819,20
SEZANNE	1 792,40	31 166,30	1 108,50	34 067,20
TAISSY		12 963,90	313,00	13 276,90
TRIGNY		6 284,00		6 284,00
VANDEUIL		404,30		404,30
VERZY		9 471,60		9 471,60
<b>TOTAL</b>	<b>1 792,40</b>	<b>143 906,80</b>	<b>4 118,70</b>	<b>149 817,90</b>

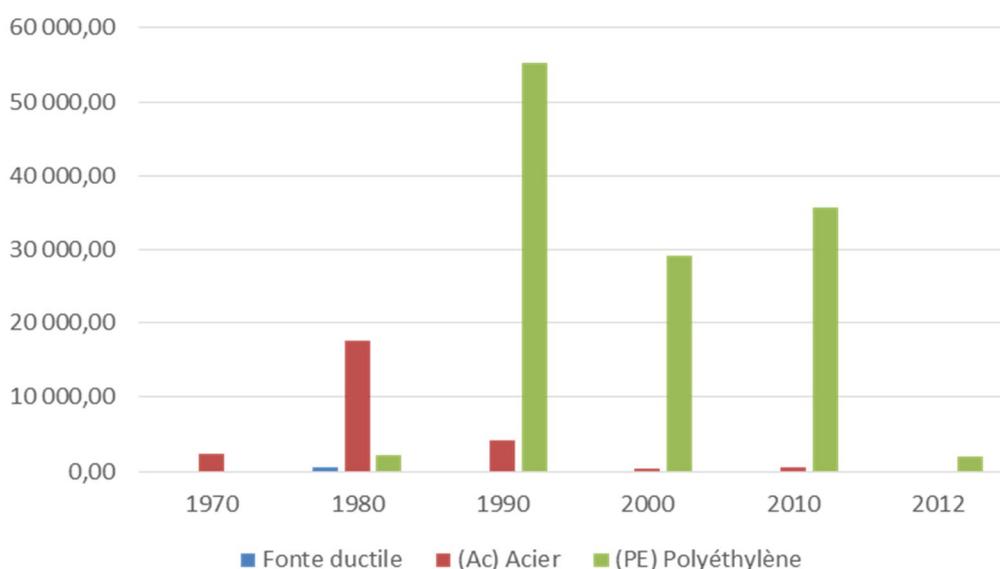
## 1-4 – L'âge des réseaux de gaz

L'âge moyen des linéaires de canalisation, tous matériaux confondus, est de 22 ans. Néanmoins, 3 679 m de canalisation ont plus de 40 ans soit 2,45 % du réseau total. Les plus vieux réseaux ont été posés en 1967 à SEZANNE et sont en acier.

Il existe logiquement des différences énormes entre les matériaux :

- ✓ Fonte ductile : 36 ans,
- ✓ Acier : 35 ans,
- ✓ Polyéthylène : 19 ans.

### RESEAUX DE GAZ PAR DECENNIES ET MATERIAUX DE POSE



## 2 - Les autres ouvrages de la concession

### 1-1 – Les postes de détente

Les postes de détente sont des ouvrages qui permettent d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation des clients. Outre les postes de transport, dont la fonction est de relier le réseau de transport au réseau de distribution (page 11), on trouve pour le réseau de distribution :

- ✓ Les postes de détente MPC/MPB qui transforme le gaz de moyenne pression C ( $> 4$  bar) en moyenne pression B (entre 0,4 et 4 bar),
- ✓ Les postes de détente MPB/BP ont pour finalité de faire passer la pression à moins de 50 mbar.

#### Les postes de détente sur la concession :

Ils sont au nombre de 5 : 3 MPC/MPB et 2 MPB/BP. Ils se trouvent à SAINT LEONARD, SEZANNE et TAISSY.

## 1-2 – Les robinets (et vannes de réseau)

Les robinets et vannes sont des ouvrages de conduite des réseaux qui permettent à l'exploitant d'interrompre l'alimentation de certaines parties du réseau en cas d'incident ou d'accident. Ils ne peuvent être manœuvrés que par le distributeur.

	2009	2010	2011	2012
Principaux	117	61	114	103
Secondaires	17	77	66	67
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>138</b>	<b>180</b>	<b>170</b>

Il est enregistré une baisse de 10 ouvrages au cours de l'année 2012.

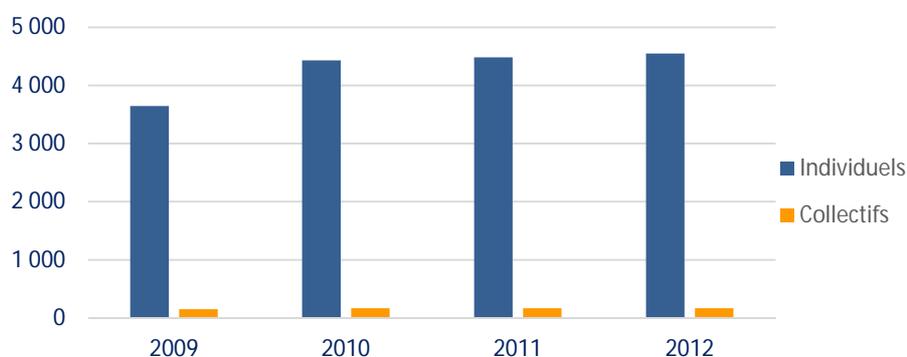
## 1-3 – Les branchements

Les branchements relient les canalisations aux habitations, immeubles, sites tertiaires ou industriels. Ils ont pour objet d'amener le gaz depuis la canalisation de distribution publique jusqu'à l'entrée du compteur. Les branchements sont exécutés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du concessionnaire.

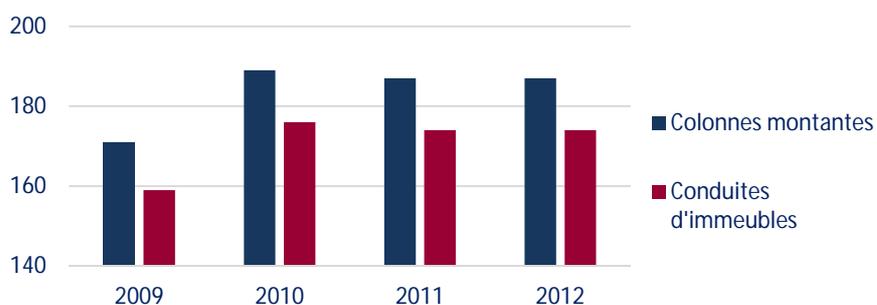
On dénombre les branchements individuels, les branchements collectifs et les branchements particuliers. Au 31 décembre 2012, la concession compte 4716 branchements dont :

- 4 550 branchements individuels,
- 166 branchements collectifs.

### Evolution des branchements sur la concession



- Les autres ouvrages qui sous le vocable conduites d'immeubles et colonnes montantes regroupent les branchements particuliers des immeubles individuels, les branchements particuliers dans les immeubles collectifs et les branchements collectifs.



Leur nombre n'a pas évolué entre 2011 et 2012.

### III – Contrôle de la gestion des ouvrages GDO

Dans le cadre du contrôle de la mission de service public de la distribution de gaz, le SIEM doit recevoir l'ensemble des plans au 2000<sup>ème</sup> des communes de la concession, sur lesquels apparaissent les réseaux de gaz existant.

Ceux-ci permettent de :

- vérifier la longueur technique des réseaux gaz de chaque commune.
- calculer, le plus précisément possible les longueurs de réseaux que les collectivités doivent stipuler dans le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

Mais ce qui prévaut, est la vérification et le contrôle de la mise à jour des plans suite à travaux de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution.

*Exemple d'un plan au 1/2000<sup>ème</sup> où sont reportées les canalisations gaz*



La mise à jour des plans est importante pour deux points :

- la sécurité des interventions ultérieures à proximité des ouvrages existants lors des DICT,
- le calcul au plus juste des éléments financiers établis à partir de cette même GDO (taxe, redevance, valorisation du patrimoine...).

Suite à la demande du SIEM pour l'obtention de ces plans, le concessionnaire prépare une convention à signer par les deux parties qui permettra à notre syndicat de recevoir les plans informatisés et non plus sous format papier comme c'était le cas auparavant.

# Les travaux réalisés sur la concession

## I – Les travaux d’extension

### 1 - Les réseaux de canalisations

Le fichier technique du concessionnaire donne 897 m d’extension en 2012 sur la concession.

Commune INSEE	Nom de commune	Date de mise en service	Quantité (en m)
51115	CHAMPFLEURY	2012	263
51308	JONCHERY-SUR-VESLE	2012	445
51308	JONCHERY-SUR-VESLE	2012	29
51450	PUISIEULX	2012	41
51535	SEZANNE	2012	23
51535	SEZANNE	2012	96
TOTAL			897

### 2 - Les branchements

Source : Fichier financier du concessionnaire

INSEE	Nom de commune	Date de mise en service	Quantité
51115	CHAMPFLEURY	01/07/12	12
51162	CONFLANS-SUR-SEINE	01/07/12	1
51234	ESCLAVOLLES-LUREY	01/07/12	1
51308	JONCHERY-SUR-VESLE	01/07/12	23
51308	JONCHERY-SUR-VESLE	01/07/12	1
51411	OGER	01/07/12	1
51413	OIRY	01/07/12	3
51434	PLIVOT	01/07/12	1
51493	SAINT-LEONARD	01/07/12	1
51535	SEZANNE	01/07/12	1
51535	SEZANNE	01/07/12	1
51535	SEZANNE	01/07/12	1
51535	SEZANNE	01/07/12	4
51562	TAISSY	01/07/12	1
51582	TRIGNY	01/07/12	1
51450	PUISIEULX	01/07/12	1
51418	ORMES	01/07/12	2
51418	ORMES	01/07/12	2
TOTAL			58

## II – Le renouvellement des ouvrages

### 1 - Les réseaux posés en renouvellement

411 m en 2012 sur la concession pour un investissement de 60 K€.

### 2 - Les réseaux abandonnés

429 m de canalisation ont été définitivement abandonnés au cours de l'année 2012 sur les 18 communes de la concession.



### 3 - Le renouvellement des ouvrages de raccordement

41 Branchements individuels et collectifs ont été changés en 2012 pour 79 K€.

La constatation au niveau national par GRDF que beaucoup de fuites avaient pour siège un branchement, une conduite d'immeuble ou une conduite montante ont poussé le concessionnaire à réorienté une part importante de ses investissements vers le renouvellement des branchements et ouvrages en immeuble, associé, le cas échéant, au renouvellement de portions de canalisations.

# La sécurité et la distribution de gaz

L'arrêté du 13 juillet 2000, portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation, fixe «les exigences essentielles de sécurité que l'opérateur de réseau doit respecter pour la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz combustible par canalisation».

## I – La surveillance et la maintenance des ouvrages

### 1 - La recherche systématique des fuites

Le réseau de distribution de gaz est régulièrement contrôlé dans le cadre d'un dispositif de recherche systématique de fuites, que ce soit à l'aide de véhicules spécialisés (VSR) ou à pied dans les zones les moins accessibles, afin de détecter d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements de gaz. Les résultats de ces mesures sont utilisés pour la définition des priorités lors du renouvellement des canalisations. Toutefois, lorsque la fuite est détectée, les agents informent directement le centre d'appel et de dépannage pour demander l'intervention immédiate des équipes d'astreinte.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- Les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression)
- L'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc..)

Et, pour les réseaux, sont notamment pris en compte les éléments suivants :

- ✓ Fonte grise : deux fois par an.
- ✓ Basse pression, acier sans protection cathodique, canalisations posées dans l'année et réseau en cuivre sensible : tous les ans.
- ✓ Moyenne pression : tous les quatre ans.

L'application de cette règle au réseau du Syndicat permet le calcul de la longueur théorique qui doit être contrôlée annuellement sur le territoire de la concession, à savoir : **40,06 km**.

<b>Surveillance des réseaux (V.S.R et à pied)</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Longueur de réseau surveillé (km)	150	60	52
Nombre d'indices de fuite	3	2	2
Nombre d'indices confirmés	2	1	2
Taux de réseau surveillé	100,9%	40,2%	34,6%
Taux de fuites détectées / 100 km	1,3	0,7	1,3

### Un véhicule de surveillance des réseaux

A vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur du technicien à l'arrière du véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention (source : CRAC 2012)



## 2 - La protection cathodique du réseau en acier

Le linéaire de réseau en acier sur le territoire du Syndicat est de 24 914,80 m ce qui représente 16,63 % de l'ensemble du réseau.

Ce type de canalisation est sensible à la corrosion et nécessite une protection « passive » qui consiste en un enrobage ainsi qu'une protection « active », dite protection cathodique, qui abaisse le potentiel de la canalisation et le protège de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner.

Inventaire du réseau acier de la concession pourvu d'une protection cathodique :

Les ouvrages de la protection cathodique active								
Dénombrement des ouvrages au 31 décembre 2012								
Année	Canalisations en acier			Ouvrages de Protection cathodique active installés sur le(s) territoire concédé(s)			Protection cathodique active assurée hors de la concession	
	Longueur Total [m]	Non protégé		Nombre de postes de drainage	Nombre de postes de soutirage	Nombre d'anodes	par des ouvrages du transport (a)	par une concession DP contigüe (b)
dont [m]		Pression d'explo.						
<b>2012</b>	<b>24 915 m</b>	<b>99 m</b>						
<i>Répartition par Commune</i>								
	N°Insee							
ANGLURE	51009	234 m		MPB			1	
CONFLANS-SUR-SEINE	51162	127 m		MPB			1	
CONFLANS/SEINE	51162	62 m		MPC				1
JONCHERY/VESLE	51308	224 m		MPB		1		
PLIVOT	51434	106 m		MPB		1		
PUISIEULX	51450	412 m		MPC				1
SAINT-LEONARD	51493	2 223 m		MPC				1
SEZANNE	51535	254 m	99 m	BP				
SEZANNE	51535	13 168 m		MPB	1			
SEZANNE	51535	1 109 m		MPC				
TAISSY	51562	5 517 m		MPB				1
TAISSY	51562	313 m		MPC				
TRIGNY	51582	1 166 m		MPB				1

### 2-1 – Les canalisations en acier non protégées cathodiquement

Conformément au cahier des charges RSDG 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer **un inventaire aussi exhaustif que possible** des parties de réseaux non équipées d'une protection cathodique. Ce même texte indique, par ailleurs, que les tronçons de réseau non équipés de protection cathodique doivent faire l'objet d'un contrôle spécifique. Ce contrôle est effectué annuellement par Gaz de France dans le cadre de la recherche systématique de fuites.

Seule la commune de SEZANNE a un réseau d'une longueur de 99m en acier non pourvu d'une protection cathodique.

## 2-2 – Les contrôles des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier

Ces inspections annuelles viennent en complément des opérations de maintenance préventive, réalisées par le personnel habilité sur le réseau en acier, qui permettent le contrôle de l'ensemble des dispositifs de protection cathodique sur un cycle de quatre ans.

### Etat de la surveillance du concessionnaire en 2012

Surveillance des potentiels électrolytiques des ouvrages métalliques				
Année		Nombre de prises de potentiel implantées	Nombre de mesures de potentiels effectuées durant l'année	Nombre de potentiels anormaux relevés
2012		122	20	0
<i>Répartition des quantités par commune</i>				
	<i>Insee</i>			
ANGLURE	51009	2	2	0
CHAMPFLEURY	51115	0		
CONFLANS-SUR-SEINE	51162	2	2	0
ESCLAVOLLES-LUREY	51234	0		
JONCHERY-SUR-VESLE	51308	2	2	0
MARCILLY-SUR-SEINE	51343	0		
OGER	51411	0		
OIRY	51413	0		
ORMES	51418	0		
PLIVOT	51434	2	2	0
PUISIEULX	51450	1	1	0
SAINT-JUST-SAUVAGE	51492	0		
SAINT-LEONARD	51493	7	2	0
SEZANNE	51535	72	7	0
TAISSY	51562	30	1	0
TRIGNY	51582	4	1	0
VANDEUIL	51591	0		
VERZY	51614	0		

## 3 - Les dispositifs de comptage

Le décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 définit des périodicités de contrôle des compteurs différentes selon la technologie de ces derniers (vingt ans pour les compteurs secs à soufflets, cinq ans pour les compteurs à pistons rotatifs et les compteurs à turbines) et des tolérances dans la précision des grandeurs enregistrées, selon ces mêmes technologies.

### 3-1 – Vérification Périodique de l'Etalonnage des compteurs Domestiques :

Code INSEE	Nom de la commune	Nb Cpt concernés	Nb contrôlés	Restant
51115	CHAMPFLEURY	0	0	0
51308	JONCHERY-SUR-VESLE	13	7	6
51411	OGER	49	9	40
51413	OIRY	0	0	0
51434	PLIVOT	0	0	0
51493	SAINT-LEONARD	1	1	0
51535	SEZANNE	73	37	36
51562	TAISSY	55	48	7
51582	TRIGNY	0	0	0
51591	VANDEUIL	1	0	1
51614	VERZY	9	3	6
51450	PUISIEULX	0	0	0
51418	ORMES	0	0	0
51009	ANGLURE	30	2	28
51162	CONFLANS-SUR-SEINE	12	7	5
51234	ESCLAVOLLES-LUREY	3	1	2
51343	MARCILLY-SUR-SEINE	8	2	6
51492	SAINT-JUST-SAUVAGE	12	8	4
	TOTAL	266	125	141

Une présentation de la vérification des compteurs plus détaillée (par typologie des compteurs, par exemple) serait souhaitable.

### 3-2 – Vérification Périodique de l'Etalonnage des compteurs industriels :

Il n'y a aucune donnée à la maille de la concession pour l'exercice 2012. Interrogé, le concessionnaire nous a assuré que cette lacune serait comblée dans les données qu'il nous transmettra en 2014 pour les chiffres arrêtés au 31/12/ 2013.

## II – Le suivi des travaux de tiers

Chaque année, plus de 100 000 endommagements de réseaux ont lieu lors de travaux effectués près de réseaux souterrains ou aériens dont certains occasionnent des fuites sur les réseaux de distribution de gaz. Exploitant un réseau très sensible, GRDF fait de la sécurité une priorité absolue. Les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GRDF ont diminué de 50 % en 4 ans.

### 1 - Le guichet unique

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS<sup>1</sup>, par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Pour ce faire, tous les professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tous les renseignements utiles pour construire sans détruire.

Nombre de DT-DICT reçues par GRDF :

<b>DT - DICT SUR LA CONCESSION</b>	<b>2012</b>
Nombre de DT reçues et traitées	46
Nombre de DICT reçues et traitées	429
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	41
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	394
<b>Dommages aux ouvrages de la concession</b>	<b>6</b>

<sup>1</sup> Institut national de l'environnement industriel et des risques

# La qualité de la distribution de gaz

La sécurité des personnes et des biens est une des missions du service public de la distribution du gaz. Elle résulte des obligations du contrat de concession.

Le premier maillon de la sécurité est la réception des appels :

- ✓ L'appel des tiers, pour signaler une odeur ou un manque de gaz sont pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- ✓ Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

## I – L'analyse des appels

Les appels de tiers ont baissé de plus de 12% entre 2011 et 2012.

	2011	2012
Appel de tiers	125	118

### 1 - L'origine des appels

Les appels externes constituent l'essentiel des signalements d'anomalies ou de problèmes au concessionnaire (97,6%). Et parmi ces derniers, les appels des clients sont les plus importants.

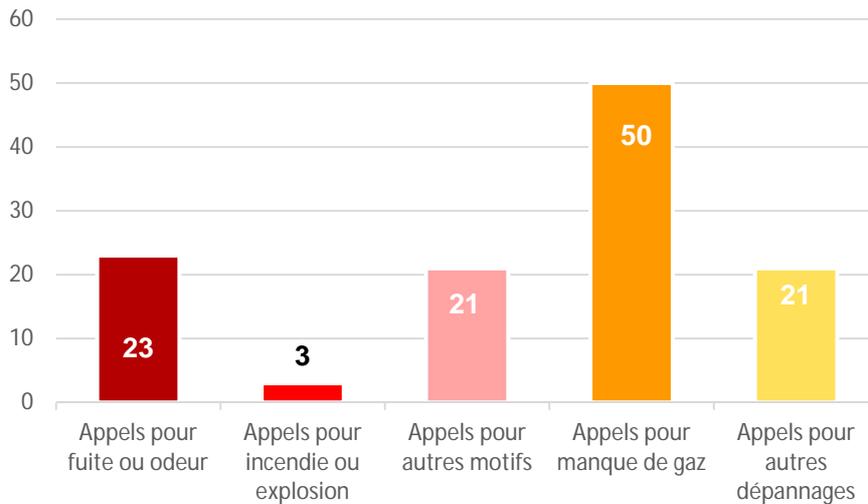
APPELS DE TIERS	2011	2012
Client	102	95
Tiers (fournisseurs de gaz, autres concessionnaires)	1	8
Entreprise de travaux	8	4
Pompiers	11	9
Mairie	0	0
Police	0	0
Signalisation interne	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>118</b>

### 1-1 – La cause des appels

Les raisons des appels téléphoniques se découpent en 39,83 % d'appel pour des interventions « gaz sécurité » et 60,17 % pour des dépannages. Il est à noter que les interventions gaz sécurité ont 21 appels pour d'autres motifs que les fuites, les odeurs, les incendies ou explosions. Cela fait donc 44,68 % des appels qui n'ont pas de définitions précises.

APPELS DE TIERS	2011	2012
<b>Appel intervention sécurité gaz</b>	<b>57</b>	<b>47</b>
Appels pour fuite ou odeur	38	23
Appels pour incendie ou explosion	4	3
Appels pour autres motifs	15	21
<b>Appel pour dépannage gaz</b>	<b>68</b>	<b>71</b>
Appels pour manque de gaz	58	50
Appels pour autres dépannages	10	21
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>118</b>

## Détail des appels en 2012



Sur les 118 appels de tiers reçus, GRDF a lancé l'ouverture de 52 bons d'incident dont 45 sur les ouvrages exploités par GRDF soit un incident tous les 2,27 appels.

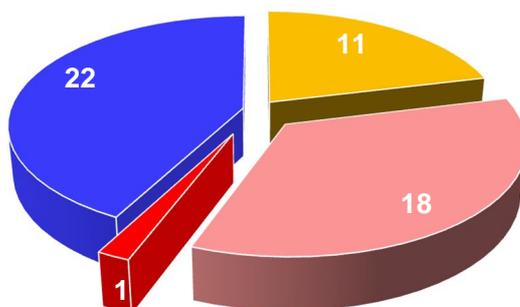
## II – Les incidents survenus en 2012

Tout comme les appels de tiers, la tendance pour les incidents est à la baisse ces dernières années. 58 clients ont été coupés durant ces incidents.

Néanmoins GRDF ne nous transmet pas les durées de ces coupures sur incident gaz alors que ces dernières pourraient apporter de nombreux enseignements sur la concession.

	2010	2011	2012
Nombre total d'incidents	64	61	52
Nombre d'incidents sur les ouvrages exploités par GRDF	55	51	45

### 1 - Nature des incidents répertoriés



- dont manque gaz ou défaut pression sans fuite
- dont fuite de gaz sans incendie ni explosion
- dont incendie et/ou explosion
- dont autre nature

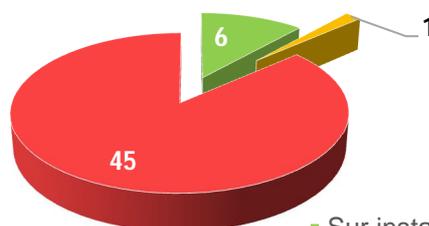
Avec une répartition par commune comme suit :

COMMUNES	Incendie	Autre motif ISG	Fuite ou odeur de gaz	Manque de gaz	Total général
CHAMPFLEURY		1			1
ESCLAVOLLES LUREY			1		1
JONCHERY SUR VESLE		3		2	5
MARCILLY SUR SEINE			1		1
OGER		1	2	1	4
PLIVOT		2		1	3
PUISIEULX		1	1		2
SAINT JUST SAUVAGE		2			2
SAINT LEONARD				2	2
<b>SEZANNE</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>14</b>
<b>TAISSY</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>16</b>
TRIGNY		1			1
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>52</b>

\* Dommages aux ouvrages sans fuite, équipement cassé, bruits...

Comme pour les appels de tiers, la cause « autre motif ISG » n'est pas très explicite.

## 2 - Siège des incidents répertoriés



- Sur installations intérieures desservies par GRDF
- Sur autres sièges (autre distributeur, GRTGAZ)
- Sur ouvrages exploités par GRDF

Avec une répartition par commune comme suit :

COMMUNES	OUVRAGES DP	INSTALLATION INTERIEURE	AUTRE SIEGE	TOTAL
CHAMPFLEURY	1			1
ESCLAVOLLES LUREY	1			1
JONCHERY SUR VESLE	5			5
MARCILLY SUR SEINE	1			1
OGER	4			4
PLIVOT	3			3
PUISIEULX	2			2
SAINT JUST SAUVAGE	2			2
SAINT LEONARD	2			2
SEZANNE	7	6	1	14
TAISSY	16			16
TRIGNY	1			1
<b>Total général</b>	<b>45</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>52</b>

### 3 - Répartition par type d'ouvrages des incidents

Pour les deux analyses suivantes, les incidents pris en compte seront les incidents ayant impacté les ouvrages des concessions, c'est-à-dire 45 incidents.

Répartition par type d'ouvrages :



Avec une répartition par commune comme suit :

COMMUNES	Réseaux	Branchement individuel ou collectif	Conduite d'immeuble ou montante	Autres (Postes, compteurs)	TOTAL
CHAMPFLEURY	1				1
ESCLAVOLLES LUREY				1	1
JONCHERY SUR VESLE		5			5
MARCILLY SUR SEINE		1			1
OGER		4			4
PLIVOT		3			3
PUISIEULX	1	1			2
SAINT JUST SAUVAGE				2	2
SAINT LEONARD				2	2
SEZANNE		6		1	7
TAISSY		14	1	1	16
TRIGNY		1			1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>45</b>

La commune de TAISSY totalise le plus grand nombre d'incidents en 2013 soit 16 incidents dont 14 sur les branchements.

### 4 - Répartition par cause des incidents

3 grandes causes sont définies par le concessionnaire :

- Incidents liés au matériel,
- Incidents liés à l'environnement,
- Incidents liés à un facteur humain.

Incidents par cause en 2012



### Et dans le détail :

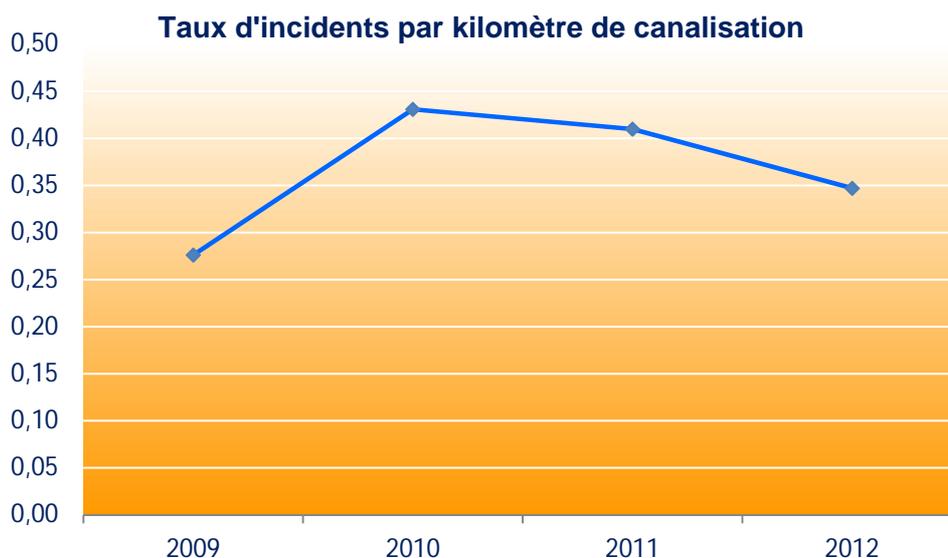
CAUSE DES INCIDENTS	NOMBRE
Usure ou rupture de pièce	20
Déclenchement intempestif de dispositif de sécurité	3
Blocage/grippage	2
Colmatage/bouchage	1
Fissure	1
Facteur lié au matériel indéfini	1
Domage lors de travaux tiers	6
Autres dommages ou action effectuée par un tiers	6
Défaut d'assemblage mécanique	1
Fausse manoeuvre /Erreur	4
TOTAL	45

### Taux d'incidents par kilomètre de canalisation

Il peut être intéressant de calculer ce taux afin d'avoir un indice de comparaison sur plusieurs années.

Pour l'année 2011, cet indice réseau vaut :

$$I_g = 52 / 149,82 \text{ km} = 0,35$$

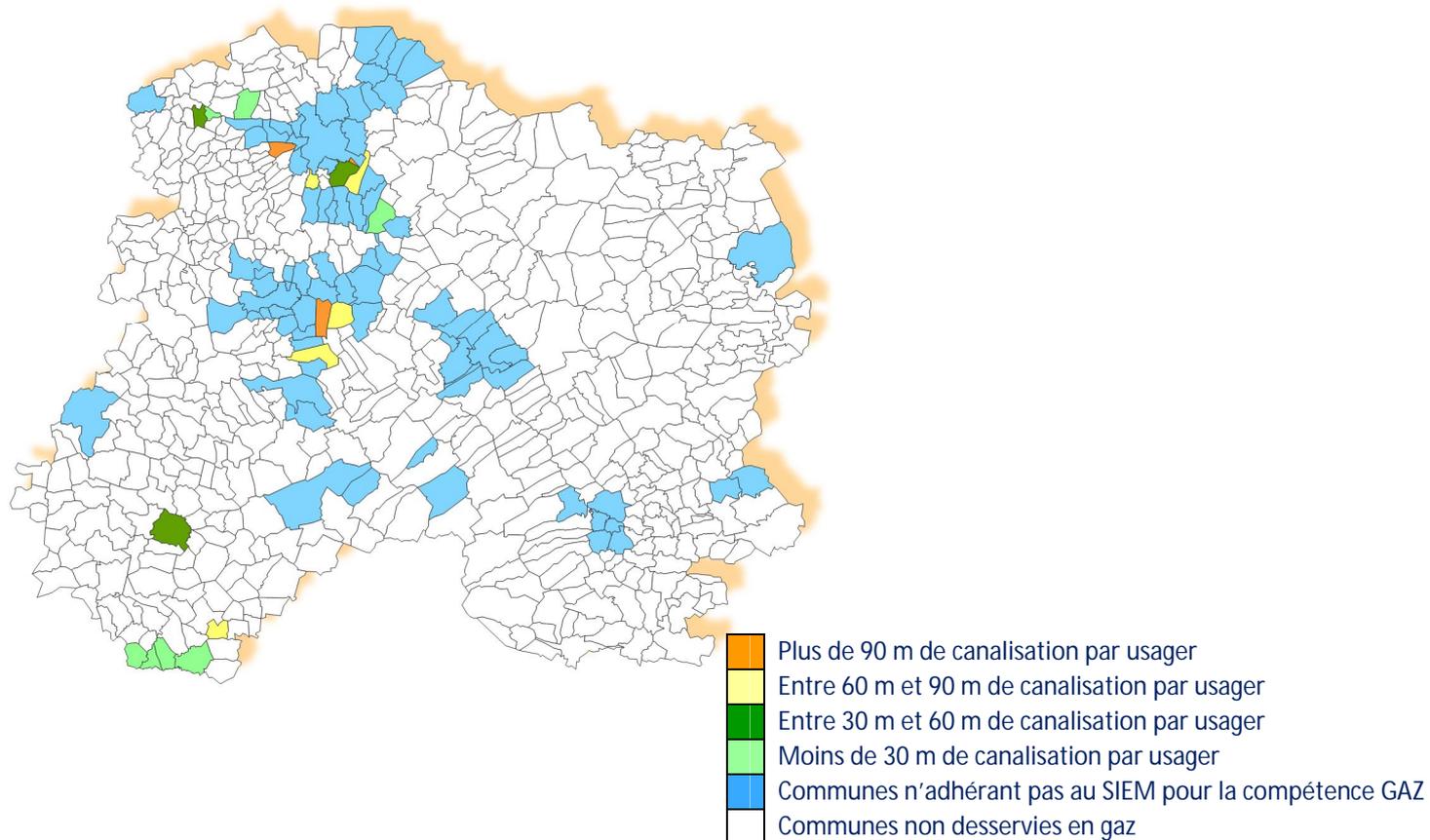


Cet indice peut paraître abstrait, mais il permet de faire un suivi rapide de l'évolution du nombre d'incidents.

Et par commune,

INSEE	COMMUNES	INCIDENTS/KM DE RESEAUX
51009	ANGLURE	0,00
51115	CHAMPFLEURY	0,23
51162	CONFLANS SUR SEINE	0,00
51234	ESCLAVOLLES LUREY	0,23
51308	JONCHERY SUR VESLE	0,46
51343	MARCILLY SUR SEINE	0,23
51411	OGER	0,41
51413	OIRY	0,00
51418	ORMES	0,00
51434	PLIVOT	0,35
51450	PUISIEULX	0,51
51492	SAINT JUST SAUVAGE	0,15
51493	SAINT LEONARD	0,71
51535	SEZANNE	0,41
51562	TAISSY	1,21
51582	TRIGNY	0,16
51591	VANDEUIL	0,00
51614	VERZY	0,00
	TOTAL	0,35

Carte des linéaires par usager



# Les données « clientèle »

---

## I – Le pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS)

### 1 - Principes généraux

La facturation du gaz consommé par les clients est calculée à partir de la quantité d'énergie exprimée en kWh, alors que le compteur du client ne mesure qu'un volume (en m<sup>3</sup>). La conversion de ce volume en énergie se fait à l'aide d'un coefficient directement lié au pouvoir calorifique supérieur du gaz distribué.

Le gaz naturel distribué peut provenir de différentes origines (Russie, mer du Nord, Algérie...), ou même être issu de stockages souterrains. Chacun de ces gaz ayant un pouvoir calorifique différent, **Gaz de France mesure ou calcule cette valeur chaque jour**. Règlementairement, le pouvoir calorifique supérieur (PCS) du gaz livré doit être compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m<sup>3</sup>.

Pour les années futures, il sera demandé au concessionnaire de nous fournir la valeur du PCS de chacune des communes faisant partie de la concession.

## II – Répartition des clients par contrats, consommations et communes

Depuis 2007, tous les clients peuvent choisir leur fournisseur de gaz en fonction du prix de l'énergie mais aussi suivant les services proposés.

Par contre, le gestionnaire des réseaux est imposé. GRDF est, pour les 18 communes marnaises qui adhèrent au SIEM, le distributeur obligé. Il entretient les réseaux et distribue l'énergie gazière pour le compte de tous les fournisseurs. Il est rémunéré par le tarif d'acheminement et par les prestations qu'il facture à ses clients.

Le nombre de clients s'élève à 4669 pour les 18 communes adhérentes.

### 1 - Par contrats et consommations

TYPE DE CONTRAT	USAGE	NOMBRE DE CLIENTS	CONSOMMATIONS (MWh)	RECETTES D'ACHEMINEMENT (en euros)
T1 (<6 MWh/an)	Cuisine	471	995	37 289
T2 (6 à 300 MWh/an)	Chauffage-Sanitaire	4 165	102 052	1 182 498
T3 (300 à 5000 MWh/an)	Professionnel	33	49 200	261 844
T4 (>5000 MWh/an)	Industriel	0	0	0
TOTAL		4 669	152 247	1 481 631

## 2 - Par communes

NOM DE LA COMMUNE	NOMBRE DE CLIENTS	QUANTITES CONSOMMEES (MWH)	RECETTES D'ACHEMINEMENT (€)
ANGLURE	125	7 131	58 054
CONFLANS SUR SEINE	182	3 650	45 690
ESCLAVOLLES LUREY	95	2 169	25 839
MARCILLY SUR SEINE	132	2 874	34 533
SAINT JUST SAUVAGE	295	5 601	70 450
CHAMPFLEURY	64	4 864	35 258
JONCHERY SUR VESLE	364	9 027	103 170
OGER	160	5 815	58 609
OIRY	87	1 947	22 381
ORMES	6	510	4 143
PLIVOT	141	3 121	37 720
PUISIEULX	45	997	12 229
SAINT LEONARD	20	8 471	46 496
SEZANNE	1 882	66 813	609 323
TAISSY	700	16 363	190 873
TRIGNY	105	2 886	31 661
VANDEUIL	21	2 976	18 495
VERZY	245	7 032	76 707
TOTAL	4 669	152 247	1 481 631

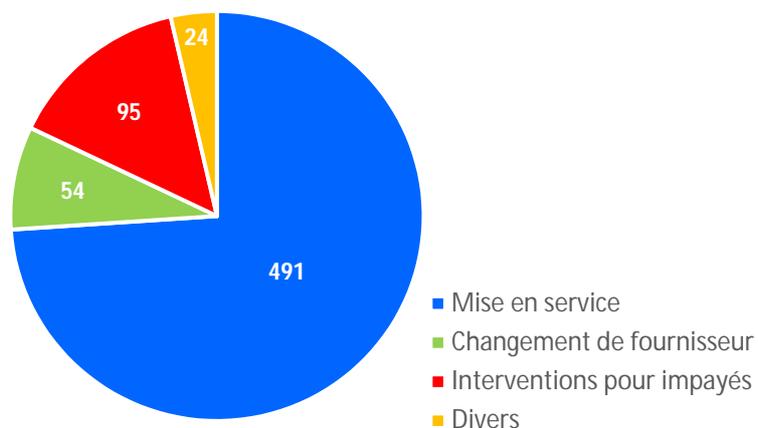
## III – Les services proposés aux clients

Les prestations proposées et réalisées par le concessionnaire à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel sont de deux ordres :

- Les prestations couvertes par le tarif d'acheminement (par exemple changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- Les prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

	NOMBRE
Prestations liées à une modification contractuelle (changement tarif et/ou fréquence relève...)	12
Mise en service (avec ou sans déplacement et avec ou sans pose de compteur)	491
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	54
Coupure et rétablissement pour travaux (avec ou sans pose/dépose compteur)	1
Interventions pour impayés (coupure, prise de règlement rétablissement)	95
Relevé spécial avec déplacement / Vérification des données de comptage sans déplacement (hors changement de fournisseur)	7
Vérification des données et appareils de comptage avec déplacement et/ou contrôles en laboratoire (hors vérification périodique complémentaire)	4
TOTAL	664

Et par catégories :



Soit une évolution entre 2011 et 2012 :

Prestations	2011	2012
Mise en service	419	491
Changement de fournisseur	118	54
Interventions pour impayés	123	95
Divers	30	24
<b>TOTAL</b>	<b>690</b>	<b>664</b>

## IV – La satisfaction et les réclamations des clients

Dans les comptes-rendus d'activité du concessionnaire, celui-ci se félicite des résultats qu'il obtient auprès de ses clients qui sont satisfaits de leur distributeur à plus de 80 %. Le SIEM ne peut rien dire sur ce sujet d'une part car il n'a aucune remontée de la part de ses adhérents venant infirmer ou confirmer les propos de GRDF. D'autre part, les données régionales transmises par l'opérateur historique ne lui permettent pas de tirer des conclusions sur les relations entre GRDF et les clients des 18 communes adhérentes au SIEM.

# Les données financières

## I – Le patrimoine de la concession (en euros)

La valeur brute d'actif du patrimoine de la concession s'élève à 10 882 734,23 € au 31 décembre 2012. Elle a augmenté au cours de l'année 2012 de 352 745,82 € soit 3,35 %.

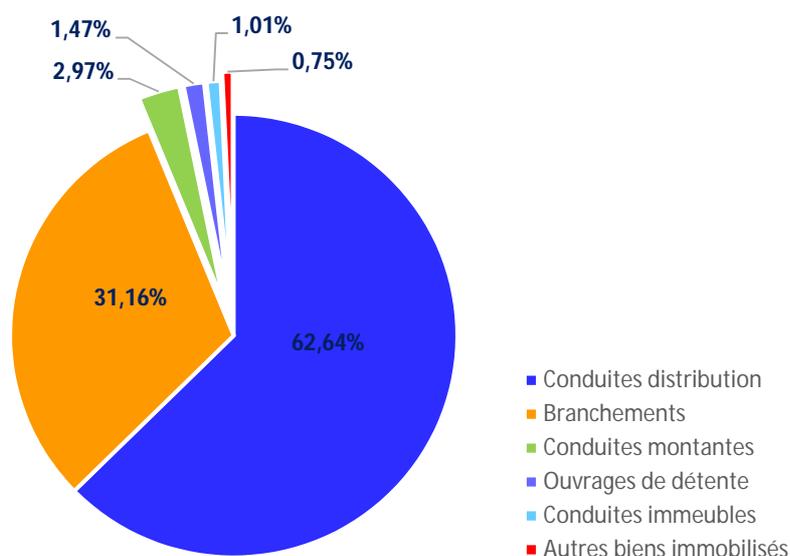
### 1 - Par type d'ouvrages

Le patrimoine de la concession est composé de branchements, d'ouvrages de détente, de conduites montantes, de distribution ou d'immeuble et d'autres biens immobilisés.

	VALEUR BRUTE D'ACTIF	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)
Conduites distribution	6 817 063,51	2 719 838,48	4 097 225,03
Branchements	3 391 124,67	1 082 641,18	2 308 483,49
Conduites montantes	323 357,02	145 074,66	178 282,36
Ouvrages de détente	159 886,62	27 205,21	132 681,41
Conduites immeubles	109 545,05	48 331,77	61 213,28
Autres biens immobilisés	81 757,36	43 558,23	38 199,13
<b>TOTAL DE LA CONCESSION</b>	<b>10 882 734,23</b>	<b>4 066 649,53</b>	<b>6 816 084,70</b>

(\*) Protection cathodique, télé-exploitation

### La valeur brute du patrimoine en pourcentage



## 2 - Par communes adhérentes au 31 décembre 2012

(en annexe, le détail par communes)

		VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)
51009	ANGLURE	314 215,76	156 867,64	157 348,12
51115	CHAMPFLEURY	427 325,70	89 484,26	337 841,44
51162	CONFLANS SUR SEINE	321 050,00	156 078,74	164 971,26
51234	ESCLAVOLLES LUREY	211 035,47	86 185,92	124 849,55
51308	JONCHERY SUR VESLE	975 928,41	441 604,30	534 324,11
51343	MARCILLY SUR SEINE	250 392,95	108 384,74	142 008,21
51411	OGER	574 204,99	205 738,88	368 466,11
51413	OIRY	447 305,57	78 818,13	368 487,44
51418	ORMES	112 805,48	8 172,55	104 632,93
51434	PLIVOT	487 401,01	136 626,17	350 774,84
51450	PUISIEULX	240 163,07	48 327,99	191 835,08
51492	SAINT JUST SAUVAGE	627 516,91	275 152,88	352 364,03
51493	SAINT LEONARD	164 857,29	105 834,68	59 022,61
51535	SEZANNE	3 226 942,48	1 304 607,12	1 922 335,36
51562	TAISSY	1 249 370,26	450 784,76	798 585,50
51582	TRIGNY	484 414,44	143 152,91	341 261,53
51591	VANDEUIL	38 418,58	14 197,24	24 221,34
51614	VERZY	729 385,86	256 630,62	472 755,24
	TOTAL	10 882 734,23	4 066 649,53	6 816 084,70

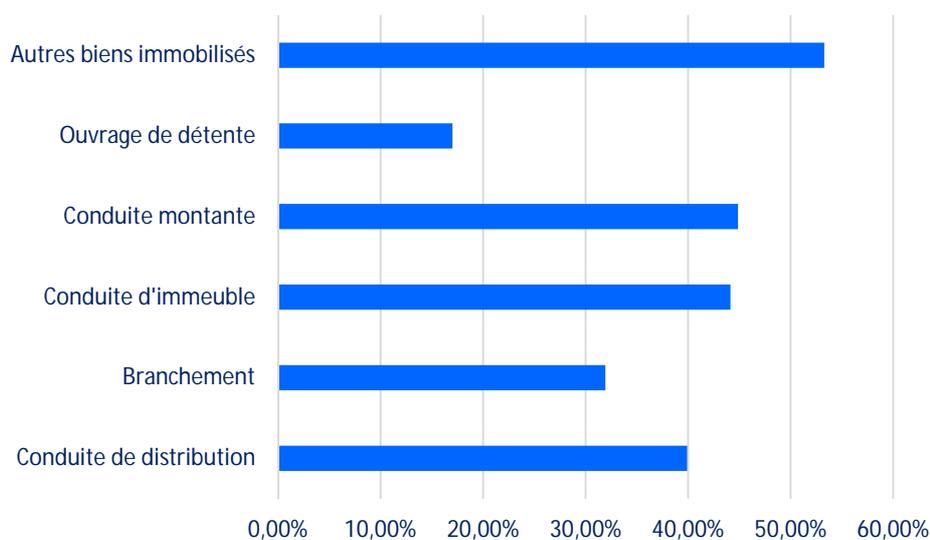
## 3 - Le taux d'amortissement des ouvrages de la concession

Globalement, les ouvrages sont amortis à hauteur de 37,4 %. Ce chiffre a progressé de 2,4 %.

	2009	2010	2011	2012
Taux d'amortissement des ouvrages	36,10%	35,6%	36,5%	37,4%

Les plus amortis sont les autres biens immobilisés (53,28 %) puis viennent les conduites montantes (44,87%), les conduites d'immeuble (44,12%), les conduites de distribution (39,90 %), les branchements (31,93%) et enfin les ouvrages de détente (17,02 %).

## Le taux d'amortissement par type d'ouvrage



Les autres biens immobilisés ont un taux d'amortissement plus élevé qui s'explique par une durée de vie plus courte (20 ans) que les postes de détente (40 ans), les branchements, conduites et canalisations (45 ans).

## Et par communes

		Taux d'amortissement
51009	ANGLURE	49,92
51115	CHAMPFLEURY	20,94
51162	CONFLANS SUR SEINE	48,62
51234	ESCLAVOLLES LUREY	40,84
51308	JONCHERY SUR VESLE	45,25
51343	MARCILLY SUR SEINE	43,29
51411	OGER	35,83
51413	OIRY	17,62
51418	ORMES	7,24
51434	PLIVOT	28,03
51450	PUISIEULX	20,12
51492	SAINT JUST SAUVAGE	43,85
51493	SAINT LEONARD	64,20
51535	SEZANNE	40,43
51562	TAISSY	36,08
51582	TRIGNY	29,55
51591	VANDEUIL	36,95
51614	VERZY	35,18
TOTAL		37,37

## II – L'écart entre les inventaires techniques et comptables

### 1 - Par type d'ouvrages

	DONNEES DE SYNTHESE		
	COMPTABLE	TECHNIQUE (*)	ECART
Conduites de distribution (en m)	150 907	149 818	1 089
Branchements (à l'unité)	4 716	4 716	0
Conduites d'immeuble (à l'unité)	187	187	0
Conduites montante (à l'unité)	174	174	0
Ouvrages de détente (à l'unité)	7	5	2

#### 1-1 – Les canalisations

Elles développent un écart total de 0,72% et par communes de :

	ECART	
	En mètres	en %
ANGLURE	2	0,03
CHAMPFLEURY	889	17,25
CONFLANS SUR SEINE	-4	-0,06
ESCLAVOLLES LUREY	42	0,94
JONCHERY SUR VESLE	132	1,19
MARCILLY SUR SEINE	-1	-0,02
OGER	116	1,18
OIRY	185	2,07
ORMES	-55	-5,89
PLIVOT	63	0,74
PUISIEULX	-60	-1,55
SAINT JUST SAUVAGE	-173	-1,30
SAINT LEONARD	-29	-1,05
SEZANNE	-203	-0,60
TAISSY	66	0,50
TRIGNY	-6	-0,10
VANDEUIL	25	5,76
VERZY	100	1,05
ECART	1 089	0,72

L'écart en mètre le plus élevé est pour la commune de CHAMPFLEURY, à savoir 889 m de plus dans le fichier technique.

## 1-2 – Les ouvrages de détente

L'écart entre les deux fichiers est de deux postes supplémentaires dans le fichier comptable, l'un à SAINT LEONARD, l'autre à TAISSY. Mais ces écritures comptables dont le libellé indique « poste de détente » représentent-elles des postes à part entière ou sont-elles seulement des parties de postes ?

## III – Le droit du concédant et la redevance R1

### 1 - Le droit du concédant

Le compte « droits du concédant » reflète les droits de l'autorité concédante à recevoir gratuitement les biens à l'échéance du contrat. Les ouvrages, bien que propriété des communes, sont inscrits à l'actif de GrDF. En regard de ces montants, est inscrit au passif, la dette de GrDF vis à vis des communes : c'est le compte « droits du concédant ».

	<b>2012</b>
Valeur des biens (remises gratuites) [k€]	1 060
Dépréciation des biens non renouvelables [k€]	3 706
Amortissement de caducité [k€]	4 625
Provision utilisée pour renouvellement [k€]	1 458
<b>TOTAL</b>	<b>3 437</b>

### 2 - La redevance R1

La redevance R1 a pour objet de faire financer par les clients au travers des recettes d'exploitation les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant.

**Elle s'élève pour 2012 à 12 855 €.**

Elle ne concerne que 15 communes sur les 18 adhérentes. Les trois autres communes, JONCHERY SUR VESLE, OGER et SAINT LEONARD sont dite de « concession 1961 » qui ne donne pas droit au versement d'une redevance R1.

## IV – Les comptes d'exploitation

Par le contrat de concession, GRDF est tenu de transmettre les principaux éléments du compte d'exploitation de chaque concession.

Ces données ne permettent pas d'en déduire une notion de résultat lié à la concession d'une part car les recettes de GRDF sont majoritairement constituées des recettes d'acheminement basées sur un tarif péréqué nationalement et d'autre part puisque la grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF sur une concession (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériel...) est mutualisée à différentes mailles.

### LES RECETTES DE LA CONCESSION (en euros HT)

Recettes d'acheminement de gaz	1 481 631
Recettes hors acheminement (raccordements, prestations facturées à l'acte, dpct ouvrg)	68 952

### LES CHARGES POUR VOTRE CONCESSION (en euros HT)

<b>Charges totales d'exploitation</b>	<b>837 301</b>
dont charges de main-d'œuvre	405 736
dont achats externes	372 977
dont redevances	18 890
dont charges autres (impôts et taxes, etc....)	39 698
<b>Charges calculées</b>	<b>516 541</b>

### 1 - Les recettes de la concession

Elles proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. Ces factures sont établies sur la base des tarifs péréqués nationalement et publiés par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

S'y ajoutent des recettes provenant des services proposés dans le catalogue des prestations de GRDF ou sur devis :

- Prestations liées au raccordement,
- Prestations diverses facturées à l'acte,
- Location de matériels,
- Déplacement d'ouvrages.

La rémunération de GrDF provient des seuls tarifs d'acheminement et des prestations associées.

Ces recettes sont données à la maille communale.

### 2 - Les charges de la concession

Elles correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, essentiellement des charges de main-d'œuvre et des achats de prestations.

Ces charges sont constituées des coûts directs ainsi que des coûts indirects exposés par les fonctions nationales de GrDF (frais de siège, frais d'études et de recherche) ou régionales (VSR, maintenance spécialisée...).

Les charges sont :

- \* Les charges dites « calculées » : comprenant
  - Les charges liées aux immobilisations en concession disponibles à la maille concession,
  - Les charges liées aux immobilisations hors concession contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (ex compteurs, postes de livraison client, informatique...), elles sont affectées au prorata du nombre de PDL.
- \* Les charges d'exploitation : les charges d'exploitation brutes nationales sont affectées à chaque concession sur la base de trois clés de répartition.

Le choix de la clé est établi en fonction de l'activité élémentaire selon la comptabilité analytique.

- Les charges imputables majoritairement à l'activité réseaux (exploitation / maintenance / construction) proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante :  
1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP
- Les charges imputables majoritairement à l'activité clients / fournisseurs (acheminement-livraison, prestations chez les clients) proportionnellement au nombre de PDL (point de livraison).
- Des activités mixtes dont le montant est réparti au prorata des charges précédentes.

Dans le montant total des charges, on distingue des charges exposées régionalement (par exemple, charges de maintenance, de relève...) et des charges exposées au niveau national (charges de siège et activités centralisées comme, par exemple, centres d'appels, frais d'études et de recherches).



## BILAN DU CONTROLE 2012

La concession est petite. 18 communes éparpillées aux quatre coins du département de la MARNE ne facilitent pas le contrôle de la délégation de service public confiée à GRDF. Tout d'abord, il y a beaucoup de contrats de concession, presque autant que de communes adhérentes. La durée d'une concession gaz est de 30 ans. Mais les cahiers des charges peuvent être différents. Deux modèles subsistent encore avant ou après 1994. Ensuite, les dates de signature des contrats sont différentes et déjà dans quelques années va arriver le renouvellement des premières concessions communales.

Certaines données fournies ne sont pas assez détaillées notamment celles relatives à la satisfaction des clients qui sont transmises à la maille régionale. Que peuvent représenter les 4669 clients de la concession SIEM ? Néanmoins, les données transmises se sont améliorées par rapport aux années précédentes et GRDF s'est engagée à faire des efforts dans ce domaine, particulièrement pour des données sur la sécurité et la distribution du gaz.

Le SIEM remercie les intervenants GRDF et particulièrement M. MECRIN pour sa disponibilité dans le cadre de cette mission d'expertise du service public. Le SIEM espère développer une relation de travail avec GRDF et les communes adhérentes dans l'intérêt des usagers. Déjà, une réunion s'est tenue en janvier 2014 où les communes adhérentes ont été invitées à la présentation du nouveau compteur GAZ dénommé « GAZPAR ». Une réunion annuelle pourrait être instaurée pour faire le point sur les actualités gazières et écouter les adhérents.



# **ANNEXES**



## LA VALEUR DU PATRIMOINE PAR COMMUNES (en euros)

### Commune d'ANGLURE

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	7 879	229 287,84	124 918,03	104 369,81	54,48%
Branchements (u)	114	67 886	25 247	42 638	37,19%
Conduites montantes (u)	9	12 798,75	5 033,31	7 765,44	39,33%
Conduites immeubles (u)	9	4 243,52	1 668,85	2 574,67	39,33%
<b>TOTAL</b>		<b>314 215,76</b>	<b>156 867,64</b>	<b>157 348,12</b>	<b>49,92%</b>

### Commune de CHAMPFLEURY

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	5 157	357 542,12	78 409,92	279 132,20	21,93%
Branchements (u)	89	69 783,58	11 074,34	58 709,24	15,87%
<b>TOTAL</b>		<b>427 325,70</b>	<b>89 484,26</b>	<b>337 841,44</b>	<b>20,94%</b>

### Commune de CONFLANS SUR SEINE

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	6 220	198 717,59	113 298,20	85 419,39	57,01%
Branchements (u)	198	122 332,41	42 780,54	79 551,87	34,97%
<b>TOTAL</b>		<b>321 050,00</b>	<b>156 078,74</b>	<b>164 971,26</b>	<b>48,62%</b>

### Commune d'ESCLAVOLLES LUREY

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	4 472	151 363,30	67 699,41	83 663,89	44,73%
Branchements (u)	97	59 672,17	18 486,51	41 185,66	30,98%
<b>TOTAL</b>		<b>211 035,47</b>	<b>86 185,92</b>	<b>124 849,55</b>	<b>40,84%</b>

## LA VALEUR DU PATRIMOINE PAR COMMUNES (en euros)

### Commune de JONCHERY SUR VESLE

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	11 065	650 194,34	325 871,60	324 322,74	50,12%
Branchements (u)	415	315 482,65	112 315,40	203 167,25	35,60%
Conduites montantes (u)	4	4 990,49	1 879,33	3 111,16	37,66%
Conduites immeubles (u)	4	1 654,63	623,01	1 031,62	37,65%
Autres biens immobilisés	1	3 606,30	914,96	2 691,34	25,37%
<b>TOTAL</b>		<b>975 928,41</b>	<b>441 604,30</b>	<b>534 324,11</b>	<b>45,25%</b>

### Commune de MARCILLY SUR SEINE

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	4 400	164 708,23	77 227,21	87 481,02	46,89%
Branchements (u)	132	77 616,17	28 125,14	49 491,03	36,24%
Conduites montantes (u)	5	6 059,48	2 277,29	3 782,19	37,58%
Conduites immeubles (u)	5	2 009,07	755,10	1 253,97	37,58%
<b>TOTAL</b>		<b>250 392,95</b>	<b>108 384,74</b>	<b>142 008,21</b>	<b>43,29%</b>

### Commune d'OGER

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	9 813	413 827,23	154 811,91	259 015,32	37,41%
Branchements (u)	186	150 939,92	47 694,55	103 245,37	31,60%
Conduites montantes (u)	5	7 087,82	2 427,63	4 660,19	34,25%
Conduites immeubles (u)	5	2 350,02	804,79	1 545,23	34,25%
<b>TOTAL</b>		<b>574 204,99</b>	<b>205 738,88</b>	<b>368 466,11</b>	<b>35,83%</b>

## LA VALEUR DU PATRIMOINE PAR COMMUNES (en euros)

### Commune d'OIRY

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	8 953	371 524,77	67 317,31	304 207,46	18,12%
Branchements (u)	81	71 735,38	10 588,60	61 146,78	14,76%
Conduites montantes (u)	2	3 038,11	685,12	2 352,99	22,55%
Conduites immeubles (u)	2	1 007,31	227,10	780,21	22,55%
<b>TOTAL</b>		<b>447 305,57</b>	<b>78 818,13</b>	<b>368 487,44</b>	<b>17,62%</b>

### Commune d'ORMES

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	934	102 424,73	7 966,41	94 458,32	7,78%
Branchements (u)	7	10 380,75	206,14	10 174,61	1,99%
<b>TOTAL</b>		<b>112 805,48</b>	<b>8 172,55</b>	<b>104 632,93</b>	<b>7,24%</b>

### Commune de PLIVOT

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	8 565	355 415,69	105 728,07	249 687,62	29,75%
Branchements (u)	152	127 981,13	29 951,70	98 029,43	23,40%
Conduites montantes (u)	2	3 007,15	710,73	2 296,42	23,63%
Conduites immeubles (u)	2	997,04	235,67	761,37	23,64%
<b>TOTAL</b>		<b>487 401,01</b>	<b>136 626,17</b>	<b>350 774,84</b>	<b>28,03%</b>

### Commune de PUISIEULX

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	3 872	190 588,68	40 934,39	149 654,29	21,48%
Branchements (u)	89	49 574,39	7 393,60	42 180,79	14,91%
<b>TOTAL</b>		<b>240 163,07</b>	<b>48 327,99</b>	<b>191 835,08</b>	<b>20,12%</b>

## LA VALEUR DU PATRIMOINE PAR COMMUNES (en euros)

### Commune de SAINT JUST SAUVAGE

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	13 301	428 048,73	209 830,03	218 218,70	49,02%
Branchements (u)	320	195 029	63 781	131 248	32,70%
Conduites montantes (u)	3	3 333,86	1 157,94	2 175,92	34,73%
Conduites immeubles (u)	3	1 105,37	384,02	721,35	34,74%
<b>TOTAL</b>		<b>627 516,91</b>	<b>275 152,88</b>	<b>352 364,03</b>	<b>43,85%</b>

### Commune de SAINT LEONARD

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	2 790	137 590,79	93 828,15	43 762,64	68,19%
Branchements (u)	27	13 247,58	4 722,10	8 525,48	35,65%
Conduites montantes (u)	2	1 608,42	374,69	1 233,73	23,30%
Ouvrages de détente (u)	2	11 877,21	6 785,43	5 091,78	57,13%
Conduites immeubles (u)	2	533,29	124,31	408,98	23,31%
<b>TOTAL</b>		<b>164 857,29</b>	<b>105 834,68</b>	<b>59 022,61</b>	<b>64,20%</b>

### Commune de SEZANNE

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	33 864	1 584 877,11	673 045,98	911 831,13	42,47%
Branchements (u)	1 722	1 093 520	413 489	680 032	37,81%
Conduites montantes (u)	128	249 027,24	121 284,17	127 743,07	48,70%
Ouvrages de détente (u)	3	137 543,11	13 709,51	123 833,60	9,97%
Conduites immeubles (u)	125	83 823,62	40 435,57	43 388,05	48,24%
Autres biens immobilisés	33	78 151,06	42 643,27	35 507,79	54,57%
<b>TOTAL</b>		<b>3 226 942,48</b>	<b>1 304 607,12</b>	<b>1 922 335,36</b>	<b>40,43%</b>

## LA VALEUR DU PATRIMOINE PAR COMMUNES (en euros)

### Commune de TAISSY

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	13 343	543 005,11	253 712,83	289 292,28	46,72%
Branchements (u)	731	684 629,65	186 572,09	498 057,56	27,25%
Conduites montantes (u)	14	9 350,23	2 933,85	6 416,38	31,38%
Ouvrages de détente (u)	2	10 466,30	6 710,27	3 756,03	64,11%
Conduites immeubles (u)	5	1 918,97	855,72	1 063,25	44,59%
<b>TOTAL</b>		<b>1 249 370,26</b>	<b>450 784,76</b>	<b>798 585,50</b>	<b>36,08%</b>

### Commune de TRIGNY

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	6 278	407 884,43	121 768,74	286 115,69	29,85%
Branchements (u)	103	71 046,77	19 372,93	51 673,84	27,27%
Conduites montantes (u)	3	4 117,91	1 510,45	2 607,46	36,68%
Conduites immeubles (u)	3	1 365,33	500,79	864,54	36,68%
<b>TOTAL</b>		<b>484 414,44</b>	<b>143 152,91</b>	<b>341 261,53</b>	<b>29,55%</b>

### Commune de VANDEUIL

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	429	24 710,72	8 788,35	15 922,37	35,56%
Branchements (u)	22	13231,92	5307,89	7924,03	40,11%
Conduites montantes (u)	1	357,43	75,87	281,56	21,23%
Conduites immeubles (u)	1	118,51	25,13	93,38	21,20%
<b>TOTAL</b>		<b>38 418,58</b>	<b>14 197,24</b>	<b>24 221,34</b>	<b>36,95%</b>

## LA VALEUR DU PATRIMOINE PAR COMMUNES (en euros)

### Commune de VERZY

	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites distribution (m)	9 572	505 352,10	194 681,94	310 670,16	38,52%
Branchements (u)	231	197 035,26	55 532,69	141 502,57	28,18%
Conduites montantes (u)	9	18 580,13	4 724,28	13 855,85	25,43%
Conduites immeubles (u)	8	8 418,37	1 691,71	6 726,66	20,10%
<b>TOTAL</b>		<b>729 385,86</b>	<b>256 630,62</b>	<b>472 755,24</b>	<b>35,18%</b>



